



Le Tambourinaire

Bulletin Municipal d'information de
SAINT EUTROPE DE BORN

AUTOMNE 2024

N° 139



Publié trimestriellement par le Conseil Municipal
en collaboration avec les Associations de la commune



	Informations municipales
page 3	Le mot du maire
pages 4 à 10	Comptes-rendus des Conseils Municipaux
page 11	État Civil
pages 11 à 18	Informations diverses
page 19	Espace numérique
page 20	Réalisations
	Informations associatives
page 21	Continental Silver Club
page 22	Le Comité des Fêtes
page 23	Les Amis de la Fraîche Gardonne - Les Petites Mains
page 24	Le Club de la bonne humeur - La Diane
page 25	Bibililude
page 26	Les Saltimbranques - Vacances Nature
page 27	A la Maison d'Activités
page 28	(Informations externes) Centre Social Eclats Villeréal
pages 29 à 30	Échos des écoles
	Activités
page 31	Activité Enfants
pages 32 à 33	Jeux Enfants et Adultes
page 34	Recettes
page 35	Solutions jeux
page 36	Calendrier des manifestations



HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE

LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
8H30 - 12H30	8H30 - 12H30	8H30 - 12H30	8H30 - 12H30	8H30 - 12H30
13H30 - 17H30	FERMÉ	FERMÉ	13H30 - 17H30	13H30 - 16H30

POUR CONTACTER LA MAIRIE

05 53 36 03 82 OU 09 65 13 04 08

Adresse mail : steutropedeborn@collectivite47.fr



LE MOT DU MAIRE

L'été se termine après avoir été marqué, cette année, par les jeux olympiques et paralympiques remarquables par leurs présentations et la qualité sportive de nos athlètes.

Plus proche de nous, les animations de l'été se sont succédées, marchés fermiers, concerts, Nuit d'été, Bodéga... sans oublier notre fête communale qui s'est déroulée le 14 juillet dans la convivialité. En collaboration avec le Comité des fêtes, je remercie toutes les personnes qui ont participé à la réussite de cette journée.

Les écoles de notre commune ont été au cœur de l'été :

A Born, Madame Christine GOUGET, pouvant prétendre à la retraite, laisse le poste à Madame Aurore COËLLE qui a accueilli le 2 septembre, ses 21 élèves.

Nous souhaitons une bonne retraite à Madame Christine GOUGET ainsi que la bienvenue sur notre commune à la nouvelle enseignante.

A Saint-Vivien, après un an et demi de travaux, le projet touche à sa fin, respectant ainsi notre objectif en offrant un outil de travail fonctionnel et accueillant nos enfants dans de bonnes conditions pour cette rentrée 2024.

Avec beaucoup d'organisation et de temps passé aux, déménagement, aménagement et rangement, les deux classes ont été opérationnelles le 2 septembre pour accueillir les 45 écoliers.

Je remercie tout d'abord les enseignantes et encadrants qui, pendant toute la durée des travaux, ont exercé avec quelques aléas (bruit, poussières, inondations...).

Je remercie également toutes les personnes que nous avons sollicitées pour l'aménagement et qui ont donné un peu de leur temps, parents, élus, agents, enseignantes...

Je souhaite une bonne année scolaire aux 92 élèves du Regroupement Pédagogique Intercommunal de Saint-Eutrope-de-Born / Montaut ainsi qu'aux institutrices, Atsem et Agents.

Jocelyne COLLIANDRE

COMMUNE DE SAINT-EUTROPE-DE-BORN

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 21 MAI 2024

L'an deux mille vingt quatre, le vingt et un mai à 20 H 00,

Le Conseil Municipal de la commune de Saint-Eutrope-de-Born,

Dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie – Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Jocelyne COLLIANDRE, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : **15.05.2024**

Membres en exercice	15
Membres présents	9
Absents(es)	6
Procurations(s)	2

PRESENTS : COLLIANDRE Jocelyne, TORNIER Emilie, HUGOU Daniel, MIQUEL Francis, MOURMANNE Vanessa, SIREY Pauline, HALLAL Anne-Marie, FRECHEVILLE Mathieu, BARRET Christophe.

PROCURATIONS : PERRY Jean-Luc à TORNIER Emilie, AUZERAL Jérémie à SIREY Pauline.

ABSENTS : PERRY Jean-Luc, BALSE Marie-José, AUZERAL Jérémie, CAZEILS Gaël, JACQUET Cédric, FRACHISSE Nicolas.

Secrétaire de séance : SIREY Pauline.

Le procès-verbal de la précédente réunion ayant été envoyé et aucune observation n'ayant été formulée, Madame le Maire invite le secrétaire de séance à signer le registre des délibérations.

Votants : 9
Pour : 9
Contre : 0
Abstention : 0

Délibération du Conseil Municipal	Acte n°	2024/13
	Nomenclature	7.5.2

Convention pluriannuelle d'objectifs avec l'association des cantines scolaires : 2024-2026 :

Vu le décret n°2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques prévoyant la signature de conventions avec les associations qui reçoivent une subvention d'un montant supérieur à 23 000 €,

Considérant l'attribution d'une subvention d'un montant de 35 000 € à l'association des cantines scolaires du RPI,

Madame le Maire propose aux membres de l'assemblée un projet de renouvellement de convention pluriannuelle d'objectifs établi en collaboration avec l'association concernée.

Elle rappelle que cette convention a pour but de fixer les engagements respectifs d'une association et d'une administration autour d'un projet défini, notamment la fourniture des repas sur les écoles de Saint-Eutrope-de-Born et Montaut tout en respectant les objectifs généraux de politiques publiques de la commune.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

Pauline SIREY ne prend pas part au vote étant membre de l'association des cantines scolaires.

- Approuve les termes de la convention pluriannuelle d'objectifs ci-annexée d'une durée de trois ans avec l'Association des Cantines Scolaires.

- Précise que, pour l'année 2024, l'Association des Cantines Scolaires bénéficie d'une subvention de 35 000 € et que le montant des subventions pour les années 2025 et 2026 fera l'objet d'une délibération en cours d'année civile au moment du vote des budgets primitifs.

- Mandate Madame le Maire pour signer ladite convention et toutes pièces s'y rapportant.

Votants : 11
Pour : 11
Contre : 0
Abstention : 0

Délibération du Conseil Municipal	Acte n°	2024/14
	Nomenclature	9.2

Adhésion à l'agence technique départementale «Lot-et-Garonne Ingénierie» :

Vu l'article L5511-1 du Code Général des Collectivités Territoriales qui dispose que : " Le département des communes et des établissements publics intercommunaux peuvent créer entre eux un établissement public dénommé agence départementale. Cette agence est chargée d'apporter, aux collectivités et EPCI du département qui le demandent, une assistance d'ordre technique, juridique ou financier" ;

Vu la délibération du Conseil Départemental de Lot-et-Garonne en date du 16 février 2024 ayant pour objet d'approuver la création de cet établissement public administratif ;

Vu les statuts de l'agence technique départementale dénommée " Lot-et-Garonne Ingénierie", validés par le Conseil Départemental de Lot-et-Garonne dans sa délibération en date du 16 février 2024 ;

Considérant que le Département décide de créer l'Agence Technique Départementale "Lot-et-Garonne Ingénierie" afin d'apporter aux communes et EPCI une assistance d'ordre technique, juridique et financier ;

Considérant que l'Agence Technique Départementale "Lot-et-Garonne Ingénierie" répond aux besoins d'ingénierie de la commune, après en avoir délibéré,

DÉCIDE

- D'approuver les statuts de l'agence technique départementale « Lot-et-Garonne Ingénierie », joints en annexe de la présente délibération ;
- D'adhérer à « Lot-et-Garonne Ingénierie » ;
- D'autoriser Madame le Maire à signer tous les documents relatifs à cette décision.

Votants : 11
Pour : 11
Contre : 0
Abstention : 0

Délibération du Conseil Municipal	Acte n°	2024/15
	Nomenclature	8.6

CNFPT : Plan de formation Mutualisé :

Madame le Maire rappelle que l'article L423-3 du Code Général de la Fonction Publique Territoriale impose aux collectivités locales d'établir, pour leurs agents, un plan de formation annuel ou pluriannuel.

Dans ce cadre, le Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT), Antenne départementale de Lot-et-Garonne, a conduit un projet d'accompagnement à la rédaction d'un Plan de Formation Mutualisé sur le territoire villeneuvois du Département de Lot-et-Garonne.

Ce plan permettra notamment au CNFPT d'organiser des formations sur le territoire concerné.

Le Conseil Municipal, après avis du Comité Social Territorial placé auprès du Centre de Gestion de Lot-et-Garonne en date du 28 novembre 2023, adopte le Plan de Formation Mutualisé.

Votants : 11
Pour : 11
Contre : 0
Abstention : 0

Délibération du Conseil Municipal	Acte n°	2024/16
	Nomenclature	1.4.3

Contrat d'impression pour l'ensemble des écoles, la maison d'activités et la mairie :

Madame le Maire rappelle à l'assemblée que le photocopieur de l'école de Born est hors service, et qu'il est nécessaire de revoir les différents contrats de maintenance liés à la société ID BURO, avec qui la commune travaille depuis plusieurs années.

Madame le Maire expose les devis :

- **Société ID BURO :**

- Contrat de maintenance inchangé : prix couleur pour 100 copies = 5,00 € H.T

- Prix noir et blanc pour 100 copies = 0,05 € H.T

- 2 devis sont présentés pour le changement du photocopieur hors service :

- 1 devis pour l'achat d'un nouveau photocopieur à 3 588,00 € T.T.C

- 1 devis pour la réparation du photocopieur actuel à 4 420,76 € T.T.C

- **Société QUERCY Télécom :**

- Les contrats de maintenance proposent uniquement des photocopieurs en location à 240,00 € H.T / mois pour chaque photocopieur. Aucune possibilité de reprise des anciennes machines.

- 1 devis est présenté pour les coûts copies :

- Prix couleur pour 100 copies = 0,028 € H.T

- Prix noir et blanc pour 100 copies = 0,0028 € H.

- **Société CANON :**

- Les contrats de maintenance proposent uniquement des photocopieurs en location à 619,00 € H.T / mois pour les écoles et 689 € H.T / mois pour la mairie et la maison d'activités. Une reprise des anciens photocopieurs serait réalisée à 500,00 € T.T.C / photocopieur.

- 2 devis sont présentés pour les coûts copies qui s'effectuent par forfait :

- 41,00 € H.T/mois pour les écoles pour 1 900 copies noir et blanc et 600 copies couleur. (coût supplémentaire si dépassement)

- 425 € H.T/mois pour la maison d'activités et la mairie pour 6 000 copies noir et blanc et 7 700 copies couleur. (coût supplémentaire si dépassement)

Entendu l'exposé de Madame le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **ACCEPTE** le devis de la société ID BURO pour la continuité des contrats de maintenance et l'achat d'un nouveau photocopieur.

- **PREVOIT** la dépense au budget primitif 2024 en investissement pour l'acquisition du photocopieur et en fonctionnement pour les contrats de maintenance.

- **DONNE** pouvoir à Madame le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires.

Communications diverses :

- Bureau électoral.
- Virement de crédit n°1.
- Devis entretien Hottes salle des fêtes, cantine Granger, cantine de Born : contrat d'entretien accepté avec l'entreprise SAPIAN.
- Devis barrières rouges continuité école Saint Vivien.
- Ressources humaines.
- Départ Christine GOUGET.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 H 10.

COMMUNE DE SAINT-EUTROPE-DE-BORN

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 25 JUIN 2024

L'an deux mille vingt quatre, le vingt-cinq juin à 20 H 00,

Le Conseil Municipal de la commune de Saint-Eutrope-de-Born, dûment convoqué, s'est réuni à la Salle des mariages, sous la présidence de Madame Jocelyne COLLIANDRE, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : **17.06.2024**

Membres en exercice	15
Membres présents	8
Absents(es)	7
Procuration(s)	0

PRESENTS : COLLIANDRE Jocelyne, TORNIER Emilie, HUGOU Daniel, PERRY Jean-Luc, SIREY Pauline, HALLAL Anne-Marie, AUZERAL Jérémie, BARRET Christophe.

ABSENTS : MIQUEL Francis, MOURMANNE Vanessa, BALSE Marie-José, CAZEILS Gaël, FRECHEVILLE Mathieu, JACQUET Cédric, FRACHISSE Nicolas.

Secrétaire de séance : SIREY Pauline.

Le procès-verbal de la précédente réunion ayant été envoyé et aucune observation n'ayant été formulée, Madame le Maire invite le secrétaire de séance à signer le registre des délibérations.

Votants : 8
Pour : 8
Contre : 0
Abstention : 0

Délibération du Conseil Municipal	Acte n°	2024/17
	Nomenclature	5.3.4

Participation à l'action Elu.e.s Rural Relais de l'Egalité et désignation d'un élu relais au sein du conseil municipal:

Madame/Monsieur le maire présente au conseil municipal l'action Elu.e.s Rural.e.s Relais de l'Egalité lancée par l'association des Maires Ruraux de France (AMRF) :

Considérant, le Congrès de l'association des Maires Ruraux de France, en septembre 2021, portant sur les thèmes : La femme , la République, la Commune. L'AMRF a candidaté en septembre 2021 à un appel à manifestation d'Intérêt interministériel visant à mettre en place des actions adaptées aux spécificités de l'Agenda Rural : un plan en faveur des territoires ruraux, suggéré par l'AMRF et intégrant l'action gouvernementale.

Le projet de l'AMRF se décline autour de trois axes socle, adaptés en fonction des spécificités départementales et de la mobilisation du réseau :

1. La désignation d'un élu référent au niveau départemental et **l'identification des élus volontaires pour être relais de l'Egalité au niveau du conseil municipal** (éventuellement en binôme, en fonction des besoins et disponibilités sur le terrain);
2. La **formation** des elues relais à la lutte contre la violence faite aux femmes et toute forme de discrimination, grâce à une formation inédite et spéciale élus ;
3. La mise en place d'un **réseau, au niveau infra-départemental, départemental et national**, regroupant les élus relais communaux et d'autres acteurs impliqués dans le domaine afin de renforcer regroupant les élus relais communaux et d'autres acteurs impliqués dans le domaine afin de renforcer des synergies locales (exemple : CIDFF, Familles Rurales, association Solidarité Femmes, etc..).

Le rôle de l'élu, en proximité, sera celui de relais : repérer et/ou accueillir la première parole de la victime, puis orienter et accompagner vers les structures spécialisées.

Pour ce faire, l'élu relais municipal :

- Bénéficie d'une formation inédite créée spécialement pour les élus qui facilitera leur mission. Si les relais souhaitent se former sur d'autres compétences en lien avec leur mission, l'AMRF peut les orienter vers nos structures qui offrent aussi des formations liées au sujet .
- Est identifié au sein de la commune : par livret d'accueil, panneau d'affichage, journal municipal, site de la commune par exemple.
- Est joignable facilement (par un courriel, une boîte postale ou une boîte à lettres en mairie) cette disponibilité pourra être assurée par la présence d'un binôme.
- Reçoit les personnes dans un lieu sécurisé permettant de la confidentialité.
- S'engage à respecter la confidentialité.
- Met tout en oeuvre pour rentrer en relation avec des structures adaptées et y orienter la victime.
- Impulse des actions de sensibilisation à ce sujet auprès de divers publics – prévention auprès des jeunes.

Après lecture faite et discussion, le conseil municipal, à l'unanimité

- **SOUTIENT** cette action ;

- **DESIGNE** Mme COLLIANDRE Jocelyne comme « élu. e rural. e relais de l'Égalité » titulaire, Mme SIREY Pauline suppléante au sein du conseil municipal.

Votants : 8
Pour : 8
Contre : 0
Abstention : 0

Délibération du Conseil Municipal	Acte n°	2024/18
	Nomenclature	7.10.3

Devis acquisition mobilier urbain :

Madame le Maire rappelle à l'assemblée la nécessité de sécuriser les abords de l'agrandissement de l'école maternelle de Saint-Vivien, ainsi de faire la continuité des barrières de sécurité déjà existantes.

A cet effet, elle présente 3 devis relatifs à l'achat de barrières de ville ainsi que de fourreaux de scellement :

- E.S.B.T.P. 5 244.00 € TTC
(le devis comprend la main d'oeuvre pour installer ce mobilier urbain)

- Norméquip 4 474.80 € TTC
(le devis comprend uniquement l'achat du mobilier urbain)

- Virages Sud-Ouest 4 128.60 € TTC
(le devis comprend uniquement l'achat d'une partie du mobilier urbain)

Entendu l'exposé de Madame le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **ACCEPTÉ** le devis de l'entreprise Norméquip pour un total de 4 474.80 € TTC.
- **PREVOIT** la dépense au budget primitif 2024.
- **DONNE** pouvoir à Madame le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires.

Arrivée de Monsieur Francis MIQUEL à 20H25

Votants : 9
Pour : 9
Contre : 0
Abstention : 0

Délibération du Conseil Municipal	Acte n°	2024/19
	Nomenclature	7.10.3

Devis chambre froide - Salle des fêtes :

Madame le Maire rappelle à l'assemblée la nécessité de de changer les réfrigérateurs de la Salle des Fêtes qui deviennent défectueux, et gèlent la nourriture malgré le bon réglage des appareils.

A cet effet, elle présente 3 entreprises, afin de comparer l'achat d'une armoire réfrigérée et/ou d'une chambre froide :

- METRO

1. Armoires réfrigérées x2 5 275,20 € TTC
2. Chambre froide x1 5 885,70 € TTC

(le devis comprend une garantie de 5 ans à 549,00 € H.T pour la chambre froide et 598,00 € H.T pour l'armoire réfrigérée)

- ADP Sud-Ouest

1. Armoire réfrigérée x1 2 891,64 € TTC
2. Chambre froide x1 6 490,20 € TTC

(le devis comprend une garantie d'un an incluse dans le prix d'achat)

- SAS FOMATPRO

1. Armoire réfrigérée x1 2 714,40 € TTC
2. Chambre Froide x1 3 518,64 € TTC

(le devis n'intègre pas de garantie)

Entendu l'exposé de Madame le Maire, et après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **ACCEPTÉ** le devis de l'entreprise METRO pour l'achat de 2 armoires réfrigérées sans garantie pour un montant TOTAL de 3 789 € H.T

- **DEMANDE** à la société METRO de modifier le devis dans ce sens.

- **PREVOIT** la dépense au budget primitif 2024.

- **DONNE** pouvoir à Madame le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires.

Votants : 9
Pour : 9
Contre : 0
Abstention : 0

Délibération du Conseil Municipal	Acte n°	2024/20
	Nomenclature	7.10.3

Devis Constantin - Aménagement extérieur ancien logement de l'école de Saint-Vivien :

Madame le Maire rappelle à l'assemblée, le devis de la société SASU CONSTANTIN Cédric validé en Conseil Municipal le 12/02/2024 par la délibération n°2024/03, relatif à l'aménagement devant l'école maternelle de Saint-Vivien.

Afin de réactualiser les prix des fournitures, ainsi que d'y introduire la main d'oeuvre pour la pose des barrières pour la sécurisation des abords de l'agrandissement de l'école maternelle de Saint-Vivien, Madame le Maire présente le devis suivant:

- SASU CONSTANTIN Cédric 9 827.75 € TTC

Entendu l'exposé de Madame le Maire, et après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **ACCEPTÉ** le devis.

- **PREVOIT** la dépense au budget primitif 2024.

- **DONNE** pouvoir à Madame le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires.

Arrivée de Monsieur Nicolas FRACHISSE à 20H50

Votants : 10
Pour : 10
Contre : 0
Abstention : 0

Délibération du Conseil Municipal	Acte n°	2024/21
	Nomenclature	7.10.3

Devis de la CCBHAP pour les canalisations des eaux pluviales du bourg de Saint-Eutrope :

Madame le Maire rappelle à l'assemblée, la nécessité d'effectuer des travaux d'assainissement des eaux pluviales au bourg de Saint-Eutrope, afin de permettre un meilleur écoulement.

Madame le Maire présente le devis de la Communauté de Communes des Bastides en Haut-Agenais Périgord qui s'élève à 3 938.40 € TTC.

Entendu l'exposé de Madame le Maire, et après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **ACCEPTE** le devis.
- **PREVOIT** la dépense au budget primitif 2024.
- **DONNE** pouvoir à Madame le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires.

Communications diverses :

- Bureau électoral
- Titularisation Agent Territorial Spécialisé dans les Ecoles Maternelles
- Contrat Adjoint Technique : Agent polyvalent, école de Born à renouveler
- Coulée de boue du 09/06/2024, déclaration faite à la Préfecture
- Organisation de la fête communale du 14/07/2024
- Règlement intérieur à instaurer
- Devis peinture pour les volets, à 1 633 €
- Isolation du logement de Born
- Extension et réhabilitation de la caserne des sapeurs-pompiers à CANCON.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 H 00.

3^{ème} trimestre 2024

Les Naissances



Le 12 août est né à Villeneuve-sur-Lot, **Paul** fils de Julien LACRESSE et Elodie COLLIANDRE, domiciliés à « Villas ».

Le 14 août est né à Agen, **Soan**, fils de Samuel BEGUE et Coralie SOULIÉ domiciliés à « Saint-Vivien ».

Nos meilleurs vœux de santé aux bébés et toutes nos félicitations aux parents.

Les Mariages

Le 17 août, se sont unis en notre mairie, **Jonathan TRIAYRE et Pauline, Marie-Anne SIREY** domiciliés à « Tolzac ».

Nous leur formulons tous nos vœux de bonheur.



Les Décès

Le 25 août, est décédée à Agen, **Madame Janine GIROU née CURE**, âgée de 95 ans, dont la famille a vécu de nombreuses années au lieu-dit « Mène ».

Le 27 août, est décédé à St-Eutrope-de-Born, **Monsieur Pascal, Roger, Jacques LANGLAIS** âgé de 63 ans, domicilié « Route de la Pagésie ».

Nous adressons nos sincères condoléances à leur famille.



INFORMATIONS DIVERSES

COMMÉMORATION DU 11 NOVEMBRE

Les habitants de la commune sont cordialement invités
à la commémoration du

**Lundi 11 Novembre
à 11h30**

qui se déroulera au Monument aux Morts à Saint-Vivien.
Un vin d'honneur clôturera cette cérémonie.

PENSEZ AU RECENSEMENT MILITAIRE

Les personnes concernées par l'obligation de **recensement militaire** de la 4ème période de l'année 2024 sont les **jeunes filles et garçons nés entre le 1er juillet et le 31 décembre 2008.**

Les inscriptions doivent se faire en Mairie **avant le 31 décembre 2024** à leur 16 ans révolus.



DÉCLARATION DE PERTE DE RÉCOLTE



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Si vous êtes concernés, nous rappelons que les **imprimés n° 4195-N** relatifs aux déclarations de pertes de récolte sont à la disposition des exploitants agricoles sur Internet. Vous pouvez également les trouver au secrétariat de Mairie.

Ceux-ci doivent nous être **déposés avant la fin du mois de novembre.** Nous les expédierons au Centre des Impôts.

CRÉATION DE COMPTE SIA CHASSEURS

RAPPEL : Dernière ligne droite pour créer votre compte SIA et déclarer vos armes.

Nous vous rappelons que cette démarche est obligatoire et à effectuer avant le 31 décembre 2024.

La préfecture organise des permanences pour vous aider dans cette démarche ou vous pouvez vous rapprocher également de l'espace numérique au 09.62.05.38.58



HORAIRES DECHÈTERIES COMMUNAUTÉ DES COMMUNES

Bastides en Haut Agenais Périgord

	CANCON 05.53.01.76.79	MONFLANQUIN 05.53.36.69.87	VILLERÉAL 05.53.36.74.10	CASTILLONNÈS 05.53.41.00.21
LUNDI	FERMÉE	13H30 - 17H30	13H30 - 17H30	8H00 - 12H00
MARDI	13H30 - 17H30	8H00 - 12H00	8H00 - 12H00	8H00 - 12H00
MERCREDI	8H00-12H00 13H30-17H30	8H00-12H00 13H30-17H30	13H30 - 17H30	8H00 - 12H00
JEUDI	13H30 - 17H30	8H00-12H00 13H30-17H30	8H00 - 12H00	FERMÉE
VENDREDI	13H30 - 17H30	8H00-12H00 13H30-17H30	13H30 - 17H30	8H00-12H00 13H30-17H30
SAMEDI	9H00-12H00 13H30-17H30	9H00-12H00 13H30-17H30	9H00-12H00 13H30-17H30	9H00-12H00 13H30-17H30

LES 4 DÉCHÈTERIES SONT FERMÉES LE DIMANCHE

CAMPAGNE DE SENSIBILISATION AUX BIODÉCHETS



Les biodéchets, quèsaco ?

C'est de la matière organique !

Le terme « biodéchets » regroupe les restes de préparation de repas ou de fin de repas, mais aussi les végétaux.

Trier ses restes alimentaires devient un nouveau geste à ancrer systématiquement dans notre quotidien.

Depuis le 1er janvier 2024 (loi AGEC),

chaque Français, qu'il soit particulier ou professionnel, doit disposer d'une solution de proximité pour trier ses biodéchets.

Que ce soit par le compostage à la maison ou en collectif, ou par la collecte mise en place par nos services publics, chacun de nous a un rôle à jouer et le premier rôle est celui de s'informer !

**Nous sommes
tous concernés !**



Vous avez peut-être déjà aperçu ces drôles de fruits et légumes qui vous incitent à trier vos restes alimentaires ?!

Oui oui, c'est aussi vos oignons !

Il existe des solutions près de chez vous et on ne vous raconte pas des salades !
Suivant votre lieu d'habitation, faites le bon geste : le compostage ou la collecte.

Retrouvez toutes les informations sur www.biodechets.valorizon.com mais aussi sur les réseaux sociaux de ValOrizon.

Les restes alimentaires ne comptent pas pour des prunes !

Cette réglementation a été mise en place pour répondre à des enjeux environnementaux et économiques majeurs.

Loin d'être des déchets ordinaires, les restes alimentaires et les végétaux sont des ressources précieuses pour la production de compost et d'énergie via la méthanisation.

En les triant correctement, nous contribuons à nourrir les sols et les cultures tout en réduisant les émissions de gaz à effet de serre.

Au contraire, en mélangeant cette matière organique dans nos poubelles « grises » résiduelles, on crée des pollutions.

En centre d'enfouissement, ces poubelles fermentent ce qui produit des « lixiviats » (jus de déchets qu'il faut ensuite traiter).

En incinération, c'est tout aussi absurde car cette matière organique est composée à 80-90% d'eau, ce qui veut dire que l'on jette littéralement de l'eau à la poubelle pour qu'elle soit ensuite brûlée !!



RENTRÉE SCOLAIRE



Les enfants du Regroupement Pédagogique Intercommunal de Saint-Eutrope/Montaut ont repris le chemin de l'école le lundi 2 septembre.

Nous leur souhaitons, ainsi qu'aux enseignantes une excellente année scolaire !

Le calendrier 2024/2025 du Ministère de l'Éducation Nationale

CALENDRIER SCOLAIRE 2024 - 2025

vacances-scolaires-gouv.com

ZONE A
Besançon • Bordeaux • Clermont-Ferrand • Dijon • Grenoble • Limoges • Lyon • Poitiers

ZONE B
Aix-Marseille • Amiens • Lille • Nancy-Metz • Nantes • Nice • Normandie • Orléans-Tours • Reims • Rennes • Strasbourg

ZONE C
Créteil • Montpellier • Paris • Toulouse • Versailles

2024				2025								
SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DÉCEMBRE	JANVIER	FÉVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET	AOÛT	
1 Di	1 Ma	1 Ve	1 Di	1 Me	1 Sa	1 Sa	1 Ma	1 Je	1 Di	1 Ma	1 Ve	
2 Lu	2 Me	2 Sa	2 Lu	2 Je	2 Di	2 Di	2 Me	2 Ve	2 Lu	2 Me	2 Sa	
3 Ma	3 Je	3 Di	3 Ma	3 Ve	3 Lu	3 Lu	3 Je	3 Sa	3 Ma	3 Je	3 Di	
4 Me	4 Ve	4 Lu	4 Me	4 Sa	4 Ma	4 Ma	4 Ve	4 Di	4 Me	4 Ve	4 Lu	
5 Je	5 Sa	5 Ma	5 Je	5 Di	5 Me	5 Me	5 Sa	5 Lu	5 Je	5 Sa	5 Ma	
6 Ve	6 Di	6 Me	6 Ve	6 Lu	6 Je	6 Je	6 Di	6 Ma	6 Ve	6 Di	6 Me	
7 Sa	7 Lu	7 Je	7 Sa	7 Ma	7 Ve	7 Ve	7 Lu	7 Me	7 Sa	7 Lu	7 Je	
8 Di	8 Ma	8 Ve	8 Di	8 Me	8 Sa	8 Sa	8 Ma	8 Je	8 Di	8 Ma	8 Ve	
9 Lu	9 Me	9 Sa	9 Lu	9 Je	9 Di	9 Di	9 Me	9 Ve	9 Lu	9 Me	9 Sa	
10 Ma	10 Je	10 Di	10 Ma	10 Ve	10 Lu	10 Lu	10 Je	10 Sa	10 Ma	10 Je	10 Di	
11 Me	11 Ve	11 Lu	11 Me	11 Sa	11 Ma	11 Ma	11 Ve	11 Di	Me	11 Ve	11 Lu	
12 Je	12 Sa	12 Ma	12 Je	12 Di	12 Me	12 Me	12 Sa	12 Lu	12 Je	12 Sa	12 Ma	
13 Ve	13 Di	13 Me	13 Ve	13 Lu	13 Je	13 Je	13 Di	13 Ma	13 Ve	13 Di	13 Me	
14 Sa	14 Lu	14 Je	14 Sa	14 Ma	14 Ve	14 Ve	14 Lu	14 Me	14 Sa	14 Lu	14 Je	
15 Di	15 Ma	15 Ve	15 Di	15 Me	15 Sa	15 Sa	15 Ma	15 Je	15 Di	15 Ma	15 Ve	
16 Lu	16 Me	16 Sa	16 Lu	16 Je	16 Di	16 Di	16 Me	16 Ve	16 Lu	16 Me	16 Sa	
17 Ma	17 Je	17 Di	17 Ma	17 Ve	17 Lu	17 Lu	17 Je	17 Sa	17 Ma	17 Je	17 Di	
18 Me	18 Ve	18 Lu	18 Me	18 Sa	18 Ma	18 Ma	18 Ve	18 Di	18 Me	18 Ve	18 Lu	
19 Je	19 Sa	19 Ma	19 Je	19 Di	19 Me	19 Me	19 Sa	19 Lu	19 Je	19 Sa	19 Ma	
20 Ve	20 Di	20 Me	20 Ve	20 Lu	20 Je	20 Je	20 Di	20 Ma	20 Ve	20 Di	20 Me	
21 Sa	21 Lu	21 Je	21 Sa	21 Ma	21 Ve	21 Ve	21 Lu	21 Me	21 Sa	21 Lu	21 Je	
22 Di	22 Ma	22 Ve	22 Di	22 Me	22 Sa	22 Sa	22 Ma	22 Je	22 Di	22 Ma	22 Ve	
23 Lu	23 Me	23 Sa	23 Lu	23 Je	23 Di	23 Di	23 Me	23 Ve	23 Lu	23 Me	23 Sa	
24 Ma	24 Je	24 Di	24 Ma	24 Ve	24 Lu	24 Lu	24 Je	24 Sa	24 Ma	24 Je	24 Di	
25 Me	25 Ve	25 Lu	25 Me	25 Sa	25 Ma	25 Ma	25 Ve	25 Di	25 Me	25 Ve	25 Lu	
26 Je	26 Sa	26 Ma	26 Je	26 Di	26 Me	26 Me	26 Sa	26 Lu	26 Je	26 Sa	26 Ma	
27 Ve	27 Di	27 Me	27 Ve	27 Lu	27 Je	27 Je	27 Di	27 Ma	27 Ve	27 Di	27 Me	
28 Sa	28 Lu	28 Je	28 Sa	28 Ma	28 Ve	28 Ve	28 Lu	28 Me	28 Sa	28 Lu	28 Je	
29 Di	29 Ma	29 Ve	29 Di	29 Me		29 Sa	29 Ma	29 Je	29 Di	29 Ma	29 Ve	
30 Lu	30 Me	30 Sa	30 Lu	30 Je		30 Di	30 Me	30 Ve	30 Lu	30 Me	30 Sa	
	31 Je		31 Ma	31 Ve		31 Lu		31 Sa		31 Je	31 Di	

Les élèves ayant cours le samedi sont en vacances le samedi soir

Les jours fériés sont indiqués en rouge

PASS'SPORT

PASS SPORT


GOVERNEMENT
*Liberté
Égalité
Fraternité*

Qui peut en bénéficier ?

Le Pass'Sport s'adresse aux jeunes qui sont :

- nés entre le 16 septembre 2005 et le 31 décembre 2017 et bénéficient de l'allocation de rentrée scolaire,
- nés entre le 1er juin 2003 et le 31 décembre 2017 et bénéficient de l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé,
- nés entre le 16 septembre 1992 et le 31 décembre 2007 et bénéficient de l'allocation aux adultes handicapés,
- étudiants, âgés de 28 ans révolus au plus, et bénéficient au plus tard le 15 octobre 2023, d'une bourse de l'état de l'enseignement supérieur sous conditions de ressources, d'une aide annuelle du CROUS ou d'une bourse régionale pour les formations sanitaires et sociales pour l'année universitaire.


**MINISTÈRE
DES SPORTS
ET DES JEUX OLYMPIQUES
ET PARALYMPIQUES**
*Liberté
Égalité
Fraternité*



50€
**D'ÉCONOMIE DÈS
L'INSCRIPTION
DE VOTRE ENFANT
À UN CLUB
DE SPORT !**

RENDEZ-VOUS SUR [PASS.SPORTS.GOUV.FR](https://pass.sports.gouv.fr)



Toutes les informations sur
www.sports.gouv.fr/pass-sport

Où l'utiliser ?

Attention

tous les clubs existants ne sont pas éligibles, pour vérifier si la structure sportive est éligible :

<https://pass.sports.gouv.fr/ressources-et-relais-dinformations/le-club-de-ton-choix/>

Comment cela fonctionne ?

Au cours de la dernière semaine du mois d'août 2024, un email a été envoyé par le ministère des Sports et des Jeux Olympiques et Paralympiques, aux jeunes et aux familles éligibles (via les informations communiquées par les organismes CAF, MSA, CROUS...)

Ce courriel contient un code unique Pass'Sport permettant de bénéficier d'une déduction de 50€ au moment de l'inscription dans un club sportif éligible.



Vous pouvez faire valoir le droit à l'erreur et établir une déclaration de revenus rectificative si vous vous apercevez que vous avez transmis une information inexacte à l'administration fiscale lors de votre déclaration d'impôts sur les revenus 2023.

Le droit à l'erreur s'applique pour les déclarations transmises dans les délais.

Il ne s'applique pas :

- en cas de dépôt tardif de la déclaration ;
- à un paiement en retard ;
- aux erreurs, omissions ou inexactitudes commises délibérément.

Vous avez fait une déclaration papier :

La déclaration rectificative est possible jusqu'à la date limite de dépôt, auprès du service des impôts dont vous dépendez, et doit reprendre l'intégralité des rubriques vous concernant, y compris celles pour lesquelles aucune modification n'est apportée.

Sur la première page doit figurer cette mention :
« Déclaration rectificative, annule et remplace ».

Si la date limite de dépôt est passée et que vous avez reçu votre avis d'imposition, vous ne pouvez alors pas utiliser le service de correction en ligne pour modifier la déclaration papier déposée.

Vous pourrez formuler une réclamation jusqu'au 31 décembre de la deuxième année suivant celle de la mise en recouvrement indiquée sur l'avis d'imposition. Cette réclamation peut être effectuée en ligne depuis la messagerie sécurisée de votre espace Particulier, par courrier postal adressé à votre centre des finances publiques ou au guichet de votre service des impôts.

Vous pouvez effectuer des corrections sur votre déclaration en ligne, y compris après l'avoir déposée et signée :

- pendant la période d'ouverture du service de déclaration : du 11 avril au 26 juin 2024 ;

- **pendant la période d'ouverture du service de correction en ligne : du 31 juillet au 4 décembre 2024 inclus.**

Pour accéder à ce service, vous devrez vous connecter à votre espace Particulier, onglet « Accédez à la correction en ligne ».

Un nouvel avis d'imposition sera émis après le traitement de la déclaration corrective.

À noter :

Certaines informations ne peuvent pas être corrigées via le service de correction en ligne :

- le changement de situation de famille (mariage, Pacs, rupture de Pacs, divorce, décès) ;
- la mise à jour de l'état civil ;
- la modification de la désignation d'un tiers de confiance, le changement d'adresse, l'ajout ou la modification de l'adresse de l'étudiant.



PRÉCISION SUR L'ARTICLE « FIN DE LA VIGNETTE AUTOMOBILE » PARU DANS LE BULLETIN PRÉCÉDENT

Une précision sur l'article que nous avons fait paraître sur la fin de la vignette automobile à apposer sur nos pare-brises dans le précédent bulletin municipal n° 138 à la page 17.

La nouvelle réglementation concernant les modalités de contrôle de l'obligation d'assurance par les forces de l'ordre via le fichier des véhicules assurés (FVA) est valable uniquement en France.

Si vous sortez du territoire français avec votre véhicule, la vignette verte d'assurance doit continuer à être présente sur votre pare-brise.

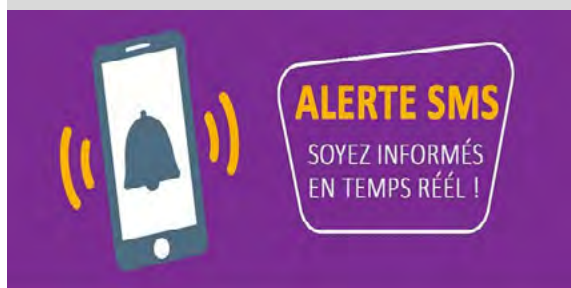
RAPPEL

**La Mairie de Saint-Eutrope-de-Born
vous propose deux services :**

- restez informé(e) en temps réel avec le dispositif **Alerte SMS,**
- contribuez aux réductions de coût d'impression de notre bulletin municipal.

**Si vous n'êtes pas encore inscrit,
c'est le moment !**

Au verso, les deux formulaires à compléter.



RECEVEZ LES ALERTES SMS DE LA COMMUNE

*Chers administré(e)s,
la Mairie de Saint-Eutrope-de-Born,
en tant qu'organisme public a pour mission
d'assurer la transmission d'informations aux citoyens.
Dans ce cadre, elle doit être en mesure de communiquer rapidement
avec la population afin que celle-ci soit informée de tout événement
important, relatif entre autres
au Plan Communal de Sauvegarde
(alerte météorologique, coupure d'électricité,
événement important, urgences ...)*

*Si vous souhaitez être informé(e) par SMS, merci
de compléter le bulletin d'inscription au verso et
le retourner soit par mail à :*
espace_numerique@outlook.com

soit papier :

- à la Mairie de Saint-Eutrope-de-Born
- à l'espace numérique à Saint-Vivien



Dans le but de limiter les impressions de papier
qui coûtent tant aujourd'hui à notre environnement
et notre planète, si vous souhaitez recevoir désormais
la version numérique du bulletin municipal

« Lo Tambourinaire »

(envoyée par mail en format PDF),

merci de compléter ce coupon et le retourner soit à la Mairie,
soit à l'Espace Numérique ou l'envoyer par mail à

espace_numerique@outlook.com

ALERTES SMS COMMUNE DE SAINT-EUTROPE-DE-BORN

BULLETIN D'INSCRIPTION

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

Adresse :

47210 - Saint-Eutrope-de-Born

Numéros de téléphone portable :/...../...../...../..... ou/...../...../...../.....

Merci de cocher les cases vous concernant :

J'autorise la Mairie de Saint-Eutrope-de-Born à conserver mes données personnelles de contact transmises ce jour, et à les utiliser afin de communiquer les informations importantes aux administrés.

Personne âgée de plus de 65 ans

Personne en situation de handicap

Parent d'élèves des écoles
(St Vivien, Born, Montaut)

Signature :

Vos données personnelles sont collectées et traitées à des fins de gestion et d'organisation du fichier d'envoi des SMS d'alerte de la Mairie de Saint-Eutrope-de-Born. Conformément au Règlement Général relatif à la Protection des Données Personnelles, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et de suppression de vos données que vous pouvez exercer en vous adressant à dpo@cdg47.fr. Vous pouvez également établir des directives relatives à l'effacement et la communication de vos données après décès. Vous disposez également d'un droit d'opposition pour motifs légitimes. Si toutefois vous estimez avoir été lésé dans vos droits, il vous est possible de saisir la CNIL.

ENVOI DU «TAMBOURINAÏRE» PAR MAIL

Nom :

Prénom :

Adresse :

47210- St Eutrope de Born

Adresse email pour l'envoi du bulletin :

Signature :

Vos données personnelles sont collectées et traitées à des fins de gestion et d'organisation du fichier d'envoi du bulletin municipal d'information de la commune de Saint-Eutrope-de-Born. Conformément au Règlement Général relatif à la protection des données personnelles, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et de suppression de vos données que vous pouvez exercer en vous adressant à dpo@cdg47.fr. Vous pouvez également établir des directives relatives à l'effacement et la communication de vos données après décès. Vous disposez également d'un droit d'opposition pour motifs légitimes. Si toutefois, vous estimez avoir été lésé dans vos droits, il vous est possible de saisir la CNIL.

ESPACE NUMÉRIQUE

Consultez les actualités de la commune en ligne, le site est mis à jour régulièrement et vous informe sur les démarches administratives et les événements locaux à venir...

www.sainteutropedeborn.fr

DÉMARCHES ADMINISTRATIVES EN LIGNE

Nous vous apportons une **aide pour vos démarches en ligne** (pré demandes pour carte d'identité, passeport et permis de conduire, carte grise, CAF, pôle emploi...) ainsi que pour la **création de votre curriculum vitae et lettre de motivation.**

ATELIERS INITIATION INFORMATIQUE

SI VOUS ÊTES INTÉRESSÉ(E), MERCI DE ME CONTACTER POUR VOUS INSCRIRE



Les ateliers d'initiations à l'Informatique reprendront en octobre après une longue pause estivale. Les dates ont été communiquées aux personnes déjà inscrites et seront également affichées à l'Espace Numérique.

**- Espace Numérique - Maison des Activités de St-Vivien
80 Route de St-Eutrope**

47210 - SAINT EUTROPE DE BORN

09 62 05 38 58

espace_numerique@outlook.com

ACCUEIL ESPACE NUMERIQUE ET SUR RDV POUR VOS DÉMARCHES

LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
9h - 12h	9h - 12h	9h - 12h	9h - 12h	9h - 12h

FERMETURE POUR CONGÉS DU 21 AU 27 OCTOBRE 2024

RÉALISATIONS

AMÉNAGEMENT DES ÉCOLES



Participation à l'aménagement des écoles
et création de meubles et placard
«faits maison»





CONTINENTAL SILVER CLUB

Il y a eu beaucoup de visites en cette période estivale. Des groupes de 5, 20 ou 40 personnes sont déjà venues et j'attends d'autres groupes qui ont pris rendez-vous d'ici la fin de l'année.

Des clubs de la région et même un grand club anglais Jaguar faisant un circuit en France et partant du nord de l'Angleterre sont venus me rendre visite à Saint Eutrope.

Je reçois des témoignages de sympathie après chaque visite et cela fait chaud au cœur. Ce qui me fait plaisir, c'est l'intérêt porté par les jeunes. Ce sont eux qui posent le plus de questions et généralement très pertinentes.



Ils nous ont laissé un message ...

A tous nos passionnés, merci d'être venus à notre sortie MUSEE ROLLS-ROYCE.

Nous avons été reçus par Antoine et Marie, pour notre plus grand bonheur, et la découverte fut grande.

Antoine nous a présenté, avec passion, sa très belle collection.

Quel beau travail de recherche et de patience il a fallu à Antoine pour constituer ce magnifique musée.

Encore un grand merci à tous les deux, nous sommes repartis, les yeux pleins d'étoiles.



DES NOUVELLES ...



- 21 juillet 2024 -
Visite du Club
de Beaumontois-en-Périgord
Groupe AAVBP24
Automobiles Anciennes
du Beaumontois



Antoine
Conservatoire Carbad
Président du Continental Silver Club

Contact

48 Chemin de Scandaillac
Saint Eutrope de Born

Téléphone : +33 (0)5 24 32 49 07
Portable : +33 (0) 6 10 21 49 07



Le 14 juillet dernier, jour de fête nationale mais aussi de fête communale sous fond de beau temps à Saint-Eutrope-de-Born. Merci à toutes les personnes bénévoles qui ont contribué à la réussite de cette journée.

LES ÉVÉNEMENTS POUR CETTE FIN D'ANNÉE

SAINT EUTROPE DE BORN
Salle des fêtes de St Vivien
(entre Villeréal-Monflanquin-Cancon)
SAMEDI 9 NOVEMBRE 2024
14H30 - 19H

BAL
AVEC EN VEDETTE
ANAÏS BESSIÈRES
ET L'ORCHESTRE
FABIEN PEREZ



AMBIANCE ASSURÉE
PÂTISSERIE OFFERTE
BUVETTE

ORGANISÉ PAR LE COMITÉ DES FÊTES
RÉSERVATION ET RENSEIGNEMENT AU 05 53 36 67 14

Imprimé par nos soins - Ne pas jeter sur la voie publique

SAINT EUTROPE DE BORN
Salle des fêtes de St Vivien
(entre Villeréal-Monflanquin-Cancon)
DIMANCHE 22 DECEMBRE 2024
14H30 - 19H

BAL
AVEC L'ORCHESTRE
DAVID FIRMIN



AMBIANCE ASSURÉE
PÂTISSERIE OFFERTE
BUVETTE

ORGANISÉ PAR LE COMITÉ DES FÊTES
RÉSERVATION ET RENSEIGNEMENT AU 05 53 36 67 14

Imprimé par nos soins - Ne pas jeter sur la voie publique

Repas Moules frites
à la salle des fêtes
de St Vivien
le samedi 2 novembre à 20h
Apportez vos couverts!

Informations et réservations
pour ces deux événements :
05.53.36.67.14

Réveillon de la St Sylvestre
Repas de fête
et animation DJ
à la salle des fêtes
de St Vivien
Les habitants de la commune sont
prioritaires en s'inscrivant avant
le 15 novembre

Nous vous attendons nombreux !

Un voyage est organisé
du 20 au 24 octobre 2024
à l'Hôtel Platja Park
à PLAYA D'ARO en ESPAGNE

475 €
5 jours

Avec l'orchestre Jacky Laffont



LES AMIS DE LA FRAÎCHE GARDONNE

C'est avec joie que l'association « Les amis de la fraîche Gardonne » a de nouveau le plaisir de réunir ses adhérents, depuis le mercredi 4 septembre, après un mois de vacances. Toutes les activités ont repris.



Je profite de ce petit message pour encourager tous les habitants de notre commune, qui souhaitent partager un moment de convivialité, à nous rejoindre; que ce soit pour de la couture, de la pétanque, de la belote, des jeux de société ou des petits lotos. Vous êtes les bienvenus. N'hésitez surtout pas à nous contacter pour plus d'informations. Notre association a vocation principale à faire passer un bon moment de rigolade et de rompre l'isolement.

Le dimanche 06 octobre 2024,

nous organiserons notre second et dernier super loto de l'année. De nombreux bons d'achat et des pièces de viande seront à gagner. Venez nombreux nous aider et participer.



Pour tous renseignements, vous pouvez contacter :
Denis (DEFOSSEZ), chargé administratif : 06.01.94.22.84
Liliane (DUCHAMP), secrétaire : 06.37.82.65.26
Christian (LOMPECH), trésorier : 06.18.20.70.61

ATELIER COUTURE/TRICOT

Les Petites Mains de St Vivien

L'atelier les petites mains de Saint-Vivien fera sa rentrée à la Maison d'activités

le lundi 9 septembre à partir de 14 h.

Accès libre pour toutes celles et ceux qui veulent participer aux activités de couture ou tricot.

Une seule demande, prendre la carte d'adhésion des Amis de la Fraîche Gardonne.

Nous vous attendons nombreuses et nombreux - Amitiés de Georgette et Colette.



Pour tout renseignement :
joindre Colette ou Georgette :
06.31.76.65.71 ou 06.70.50.91.07

LE CLUB DE LA BONNE HUMEUR



Assouplir nos raideurs renforce la bonne humeur.
ZEN ET HEUREUX

**AU CLUB DE LA BONNE HUMEUR !
GYMNASTIQUE DOUCE**

les jeudis 15h (début du cours)
sauf vacances scolaires
infos : 0661495294
salle d'activités de ST VIVIEN
47210 ST EUTROPE DE BORN

enrichir la vie communale en rompant l'isolement.
Les assouplissements sont suivis d'un groupe de parole.
Gardons les bons réflexes avec les gestes barrières.



Reprise le 5 septembre 2024

*Cours tous les jeudis
à la Maison d'activités
de St Vivien*

Contact : 06.61.49.52.94



LA DIANE



La Diane remercie chaleureusement les personnes présentes en nombre et qui ont apprécié le repas organisé le 30 juin dernier.

A l'heure où cet article paraît, l'ouverture de la chasse a eu lieu, nous vous informons que les lâchers prévus sont maintenus, pour les perdreaux à l'ouverture de la chasse et pour les faisans chaque fin de mois en octobre, novembre et décembre.



Quelques rappels importants à tous nos amis chasseurs :

- Les tirs sont strictement interdits dans les vergers de tout type.
- Suite aux tirs de gibier, merci de bien ramasser toutes les douilles et laisser l'endroit propre.
- Attention au stationnement de vos véhicules, merci de ne pas bloquer l'entrée à certains champs, ou l'accès à des chemins privés.

Comptant sur vous, belle saison de chasse à tous.

Le bureau de La Diane

Contact : 06.84.88.46.64





Septembre est le mois des reprises d'activités : école, couture/tricot, yoga, entretien physique, chasse.... en ce qui concerne la bibliothèque, c'est celle de nos ateliers d'écriture qui débute le 11 septembre 2024. Notre dix-huitième année est amorcée !!!

Acrostiches, anagrammes, cadavres exquis, création de textes... sont notre « dada ».



Nos rendez-vous se déroulent une fois par mois, à Born, le mercredi soir à 18 h 30.

Vous aimez jouer avec les mots et souhaitez participer, prenez contact au 05/53/36/67/59 le mercredi et vendredi après-midi à la bibliothèque.

70 livres provenant de dons ont trouvé preneur lors de notre participation au vide-grenier organisé par le Comité de Fêtes le 14 juillet dernier.

Le 16 juillet, nous nous sommes rendus à la Médiathèque Départementale du Lot-et-Garonne afin d'effectuer le renouvellement d'une partie de nos documents adultes et jeunesse. 400 livres ont été échangés.

Romans, documentaires, bandes dessinées, albums, premières lectures et contes sont à votre disposition dans nos murs.

Si vous avez des souhaits de titres ou d'auteurs, une réservation peut être faite, et, s'ils sont disponibles sur le site d'une des bibliothèques de notre Communauté des Communes, vous pourrez l'emprunter par le biais d'une navette qui nous dessert chaque semaine.



Quelques idées de titres à votre disposition :

Romans policiers :

- Lux (Maxime CHATTAM)
- Les nuits rouges (Sébastien RAIZER)
- La Sorcière de Sealsea (Philippa GREGORY)

Romans du terroir :

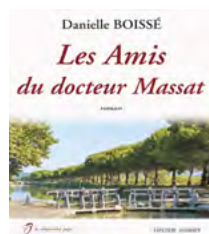
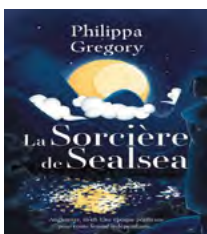
- Comme une brise d'été (Alain PYRE)
- La caverne de vie (Michel LACOMBE)
- Les Amis du Docteur Massat (Danielle BOISSÉ)

Romans divers :

- Numéro deux (David FOENKINOS)
- Entrez dans la danse (Jean TEULÉ)
- Les nouveaux amants (Alexandre JARDIN)



Et bien d'autres titres et d'autres auteurs moins connus.



Horaires d'ouverture de la Bibliothèque :
Mercredi et vendredi de 14h à 18h Contact :05.53.36.65.89

LES SALTIMBRANQUES



En cette nouvelle rentrée, nous avons repris le chemin des répétitions pour vous proposer un cabaret sur le thème de la télévision et des films. Grâce aux sketches, chansons et gags, nous vous ferons revivre des moments cultes du petit écran et du cinéma.

**Nous vous donnons rendez-vous
le samedi 23 novembre à 21 heures,
le dimanche 24 novembre à 14 heures 30
le vendredi 29 novembre à 21 heures
et le samedi 30 novembre à 21 heures
à la salle des fêtes de Saint Vivien.**

Il est vivement conseillé de réserver sa place en contactant Michel et Nadine au 05.53.36.04.78.

Mais avant de vous retrouver, nous allons faire une petite pause pour notre voyage annuel. Cette année, nous nous envolons au Portugal du 25 septembre au 2 octobre.



Nous tenions aussi à féliciter Elodie et Julien, membres de la troupe, qui ont accueilli le 12 août dernier un petit Paul. Une autre bonne nouvelle est attendue pour cette fin d'année.

VACANCES NATURE



Avec la rentrée, sonne la reprise des périscolaires et de l'accueil de loisirs les mercredis...

Tout est rentré dans l'ordre maintenant que les travaux du Centre de Loisirs de Born sont terminés et chaque accueil se fait aux mêmes endroits qu'auparavant !

Les animateurs et les enfants sont heureux de retrouver leur Centre flambant neuf et fini d'aménagé, chacun reprend ses marques petit à petit ...



Contact : ALSH Vacances Nature - 110 Route du Courberieu
Bourg de Born - 05.53.36.35.40 -
structuresanimationvn@gmail.com

C'EST LA RENTRÉE... À LA MAISON D'ACTIVITÉS



Reprise des cours de dessin
proposés à la Maison d'Activités
de Saint-Vivien
par Edwige Ambroise

à partir du mardi 3 septembre
en semaine paire
et tous les 15 jours à partir de
cette date
de 15h à 17h30.

Pour tout renseignement,
vous pouvez contacter
Edwige
au
07.88.17.50.83

Mine de rien,
c'est du crayon...

Et du crayon, c'est pas
rien!

RAPPEL des activités proposées,
il y en a pour tous les goûts,
n'hésitez pas à les contacter !



Reprise des ateliers couture/tricot
des Petites Mains de Saint-Vivien
à partir du lundi 9 septembre à 14h.
Pour tout renseignement,
vous pouvez contacter
Colette ou Georgette
06.31.76.65.71 ou 06.70.50.91.07



Reprise des cours de gymnastique douce
à partir du jeudi 5 septembre à 15h
avec le Club de la bonne humeur.

Pour tout renseignement,
06.61.49.52.94



À partir du mercredi 4 septembre
reprise des activités proposées
par Les Amis de la Fraîche Gardonne
belote le mercredi,
les petits lotos deux mercredis par mois
et la pétanque le mardi.
Pour tout renseignement,
06.01.94.22.84



Maison d'Activités
80 Route de Saint-Eutrope
Bourg de Saint-Vivien
47210 Saint-Eutrope-de-Born

LE CENTRE SOCIAL ECLATS DE VILLEREAL « COLLECTIF FAMILLE »

- Focus sur un évènement de l'été : le 20 juillet, nous avons accueilli une compagnie circassienne de Gap « jeté j'humain » afin qu'ils animent un atelier en famille autour des différents portés et qu'ils nous présentent leur spectacle : « petits jeux sans conséquences (ou presque) ».



À LA RENTRÉE ...



- Conférence animée par Laurène ASNARD - Neuropsychologue et psychologue TCC sur les troubles neuro-développementaux atypiques (ex : TDAH).

Ce temps instructif et d'échanges qui avait initialement lieu le 27 septembre a dû être reporté à une date ultérieure, n'hésitez pas à contacter Eclats pour toute information si vous êtes intéressé.

- Actualité liée à la rentrée : **Le CLAS (accompagnement à la scolarité) reprendra le mardi 1er octobre, à l'accueil de loisirs, de 16h30 jusqu'à 18h30.**

Le projet global de cette année est : Pour de meilleures relations à l'école...

Les objectifs de ce projet sont :

- Accompagner les élèves de primaire dans leur scolarité,

- Accompagner les parents d'élèves de primaire qui sont inscrits au CLAS,
- Travailler en lien avec les enseignants et les partenaires locaux,

- Sensibiliser les élèves et leurs familles au "vivre ensemble" dans le respect et l'écoute de l'autre,
- Développer les capacités psycho-sociales et affectives des élèves afin qu'ils vivent mieux leur scolarité, qu'ils acquièrent de la confiance, qu'ils parviennent à résoudre leurs difficultés/conflits avec créativité et de manière constructive, qu'ils soient en capacité de faire des choix responsables, qu'ils s'entraînent à l'écoute empathique, qu'ils améliorent leurs relations aux autres...

Projet d'ouverture culturelle et/ou éducative : Pour l'heure, plusieurs pistes de projet d'ordre culturel et éducatif sont en cours de réflexion.

Voici les propositions des enfants (écrites comme eux) :

- l'histoire (arbre généalogique) - la nature / animaux
- l'amour - printemps
- hiver - jeux olympiques
- vivre ensemble

Propositions dites à l'oral : protection de la nature (ramassage des déchets, abris à insectes et oiseaux, land'art...), théâtre. Propositions faites par les intervenants : création d'un escape-game, l'artisanat d'art.

Le Centre Social Éclats, situé au 7 côté Saint-Michel à Villeréal est un lieu d'innovation sociale, d'échange et de partage.

Nous sommes ouverts du mardi au samedi de 8h30 à 12h et les après-midis, les mardis, mercredis et vendredis.

Vous pouvez nous joindre au 05 53 40 34 55 ou au 06 38 62 59 50.

Venez partager un moment avec nous lors du "Café pour tous" pour échanger sur vos idées pour le territoire. Vous pouvez aussi retrouver des ateliers créatifs, des sorties et de nombreuses choses encore ...

Au mois d'Octobre, le 24h chrono couture est de retour vous serez informés très prochainement de la date. Laissez de la place dans vos agendas pour venir confectionner avec vos petites mains pour l'association des «EllesRose du 47».

Vous pouvez retrouver tous les programmes sur le site d'Éclats

<https://www.vacancesnature.org/eclats-1/>

et sur notre page Facebook
Eclats Vacances
Nature .



ÉCHOS DES ÉCOLES



**Rentrée scolaire 2024-2025 :
Du nouveau dans le Regroupement
Pédagogique Intercommunal
Saint Eutrope/Born/Montaut !**

Après toute une carrière de maitresse et directrice d'école à Born, Mme Christine GOUGET a laissé son poste à Mme Aurore COËLLE qui rejoint l'équipe des trois autres enseignantes Mmes Morgane DION à Montaut, Marie Emmanuelle ARNAUD et Nathalie FLECHET à St Vivien. Ses collègues, tout comme les parents d'élèves et la mairie lui ont réservé un accueil chaleureux en juin et continueront de lui apporter leur soutien tout au long de l'année.

Lundi 2 septembre, jour de rentrée des classes
à l'école de Born pour les 21 élèves de CE1 / CE2

Et pour la nouvelle maitresse ...
hip hip hip hourra !!!



Autre nouveauté : à Saint Vivien, tous les enfants
de la TPS (Très Petite Section) jusqu'au CP
ont fait leur rentrée dans les locaux neufs
et rénovés de l'école.

Après une année entière de travaux de démolition,
de construction et de réhabilitation,
les locaux peuvent désormais accueillir
tous les petits écoliers au même endroit
pour leur plus grande joie.



Ils sont d'ailleurs 45 à se partager les nombreux espaces de cette belle école de Saint Vivien,
22 TPS-PS-MS-GS et 23 GS-CP,



Dans la cour



Dans la nouvelle
salle de classe



Au parc

A l'école de Montaut,
les plus grands du RPI
(26 CM1 / CM2)
ont pris leur marque
dans leur classe.

Notre RPI se porte bien
puisqu'il compte
92 élèves en tout !



ACTIVITÉS ENFANTS



Fabriquer une mangeoire pour les oiseaux

Étape 1 : enlever le bouchon de la brique de lait

Découpez la partie en plastique sur laquelle est vissée le bouchon.



Étape 2 : peindre la brique

Utilisez la peinture de votre choix pour peindre la brique. Ici, nous avons utilisé une peinture acrylique blanche.



Étape 3 : fabrication du nichoir à suspendre

Coupez vos bâtonnets en deux et collez-les, à la colle chaude ou forte, sur le haut de la brique.



Étape 4 : tracer des cercles au compas

A l'aide d'un compas, tracez un rond de part et d'autre de la brique. Attention, laissez bien 3cm à partir du fond de la brique pour qu'un rebord subsiste après découpage.

Pour une question d'esthétisme, vous pouvez même mesurer la hauteur de votre rond afin de faire coïncider les ouvertures mais cela n'est absolument pas obligatoire.



Étape 5 : créer les ouvertures

Découpez vos deux cercles dans la brique afin de créer les deux ouvertures.



Matériel

- une grande brique de lait ou de jus de fruits
- de la peinture acrylique blanche (ou autre)
 - un compas
 - de la ficelle
- quelques abaisse-langues en bois
- un pistolet à colle chaude (ou colle forte)
- une petite branche
- du raphia

Étape 6 : faire un petit perchoir

Incisez les rebords, sous ces cercles, afin d'y faire passer la petite branche.



Étape 7 et 8 : accrocher la mangeoire et décorer

Réalisez un trou tout en haut de la brique afin d'y faire passer la ficelle qui servira à accrocher notre mangeoire.

Ajoutez quelques décorations naturelles en collant un peu de raphia, des brindilles, des plumes, des feuilles de lierre.



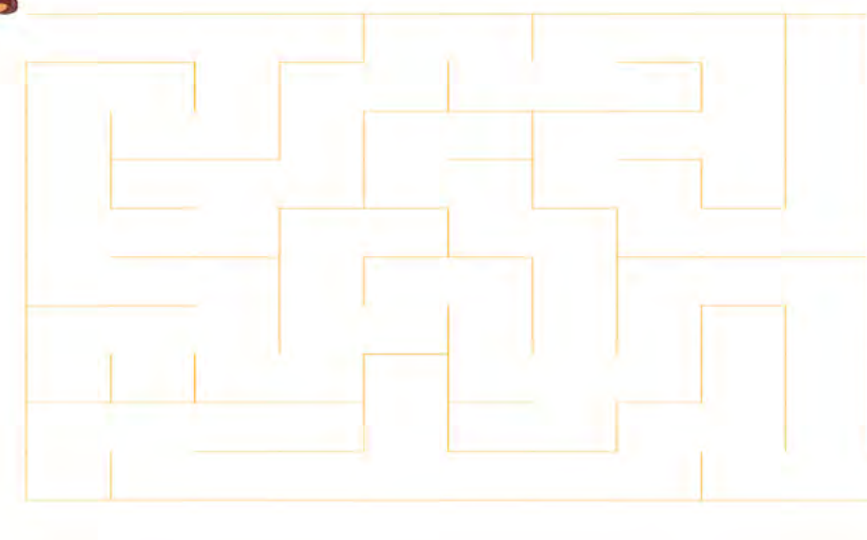
JEUX ENFANTS

Le 22 septembre
c'est l'automne

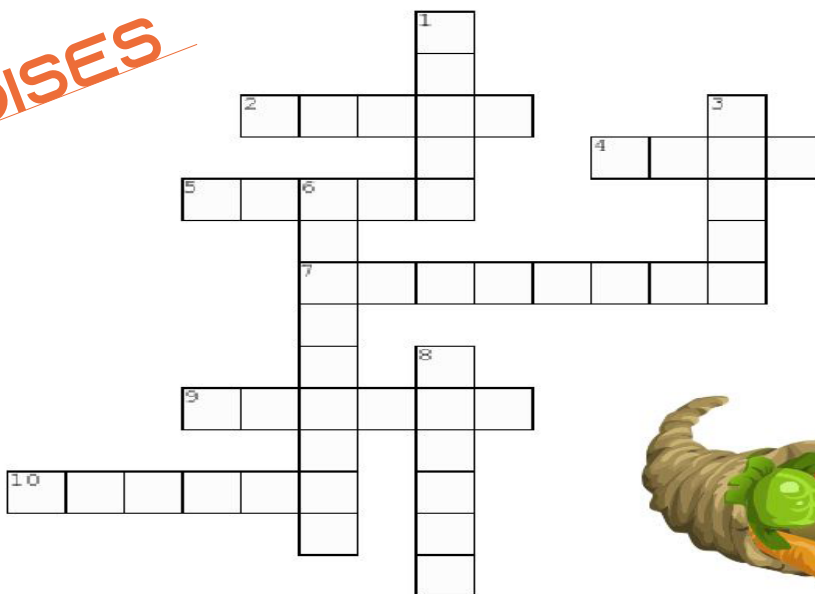


Labyrinthe d'automne

AIDE L'ÉCUREUIL À RETROUVER SA NOISETTE



MOTS CROISÉS



Horizontal

- 2. Se présente sous différentes formes : de Bruxelles, fleur, rave, frisé, romanesco
- 4. Fruit du noyer
- 5. Fruit du pommier
- 7. Fruit du noisetier
- 9. Fruit du marronnier
- 10. Fruit de la vigne

Vertical

- 1. Fruit du prunier
- 3. Fruit du figuier
- 6. Fruit du mandarinier
- 8. Autre nom des potirons et citrouilles

SOLUTIONS EN PAGE 35

JEUX ADULTES



SANS PESTICIDES FABRICATION DU VIN	CÉPAGE NOIR, BLANC OU GRIS ...PLUS ULTRA	L'ANNÉE DU VIN SPORT POPULAIRE	BONNE BLAGUE ILE DE LA MER ÉGÉE	VIN D'ALSACE FLEUR DE TAHITI	PRÉNOM FÉMININ
SCIENCE DU VIN VINS DISTILLÉS				VIN ITALIEN ALUMINIUM AU LABO	SEMBLABLE
POIDS DES ANS	À LA FIN, ÇA EN JETTE PASSA À LA VAPEUR		VILLE DE CAMARGUE AU MILIEU DU CYCLONE		
		ANCÊTRES	BON POUR LA VIGNE		CÉPAGE DE BORDEAUX
PREMIER PRODUCTEUR DE VIN AU MONDE				COMPRIMÉ	ARCHIVES DE LA TÉLÉ
PRONOM RELATIF LE VIN Y FERMENTE			NUANCÉE		PORTE-FLINGUES
			CERVIDÉ GAZ RARE		PETIT TOUR ÉTAT AMÉRICAIN VITICOLE
PERDUES À LA NAISSANCE			FIGÉ	A ABUSÉ DU VIN	
PEU SUCRÉ, POUR UN VIN	ENTREPRISE AGRICOLE OU VITICOLE	VIN ANDALOU GRANDS EN BOUTEILLES			J.O. 2016 SANS DOUBLAGE
		CAPRICE ENFANTIN FRAPPE		PREMIÈRE DAME PIÈCE DE CHARRUE	MUTUELLE AGRICOLE
VIN DU JURA ARNAQUER				INTERDITS EN VIN BIO DANS LA GAMME	VIN DE CHAMPAGNE
					PRIT UN RISQUE
DROGUE DU HIPPIE			CAPITALE DU CHAMPAGNE		



		1			7	9		
	6		5	3			8	
7		2	6			5		3
2				1		8	5	
	7		9		8		2	
	4	3		2				6
9		4			3	6		8
	3			7	9		1	
		7	4			2		

SOLUTIONS EN PAGE 35



Tarte aux noisettes et caramel

Pour 6 Personnes

INFOS & INGRÉDIENTS

Niveau : Facile

Préparation : 15 min

Cuisson : 55 min

Repos : 1h



1 pâte sablée
200 g de noisettes torréfiées
80 g de beurre salé (+ 10 g pour le moule)
10 cl de crème fraîche entière liquide
100 g de sucre en poudre

PRÉPARATION

ÉTAPE 1 - Préchauffez le four à 180°C. Beurrez un moule à tarte et garnissez-le avec la pâte sablée. Recouvrez la pâte d'un papier sulfurisé et versez des poids de cuisson (astuces haricots blancs) pour une cuisson à blanc. Enfouez environ 40 minutes jusqu'à ce que le fond de tarte soit bien doré.

ÉTAPE 2 - Préparez le caramel en versant le sucre dans une casserole à fond épais avec 3 cuillères à soupe d'eau. Faites-le cuire jusqu'à ce que le caramel soit blond foncé. Pendant ce temps, faites chauffer doucement la crème.

ÉTAPE 3 - Hors du feu, ajoutez le beurre en morceaux, mélangez pour que la texture soit uniforme, puis ajoutez la crème chaude. Remettez sur le feu et faites chauffer quelques minutes, tout en fouettant pour obtenir une texture bien homogène. Versez le caramel au beurre salé sur le fond de tarte, et recouvrez la surface avec les noisettes torréfiées. Laissez reposer la tarte au frais au moins 1h avant de la couper en part et de servir .

Consommez les fruits et légumes quand c'est la saison, c'est mieux !



Quelques idées de fruits et légumes d'automne



SOLUTIONS

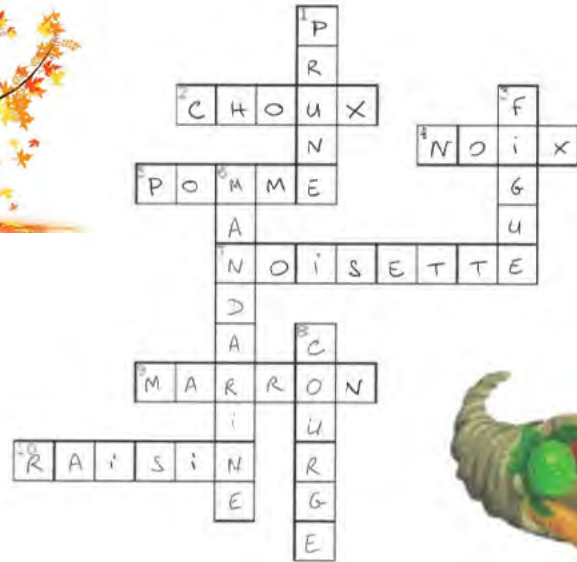
JEUX



Labyrinthe



Mots croisés



Mots fléchés

	B		P		M		G		R		A	
V	I	N	I	F	I	C	A	T	I	O	N	
	O	E	N	O	L	O	G	I	E		A	
A	L	C	O	O	L	S		A	S	T	I	
	O		T	T	E		A	R	L	E	S	
A	G	E			S	O	L	E	I	L		
	I	T	A	L	I	E			N		M	
	Q	U	I		M	I	T	I	G	E	E	
C	U	V	E		E	L	A	N		T	R	
	E	A	U	X			S	A	O	U	L	
				X	E	R	E	S		R	I	O
S	E	C		N	A		E	V	E		T	
	A	R	B	O	I	S		O	G	M		
T	R	U	A	N	D	E	R		O	S	A	
	L	S	D		E	P	E	R	N	A	Y	

Sudoku

3	5	1	8	4	7	9	6	2
4	6	9	5	3	2	7	8	1
7	8	2	6	9	1	5	4	3
2	9	6	3	1	4	8	5	7
1	7	5	9	6	8	3	2	4
8	4	3	7	2	5	1	9	6
9	2	4	1	5	3	6	7	8
6	3	8	2	7	9	4	1	5
5	1	7	4	8	6	2	3	9



CALENDRIER DES MANIFESTATIONS

Mois

Jours

Heures

Associations

Lieux

Animations

OCTOBRE

Dimanche 6 14h30

Les Amis de la Fraîche
Gardonne

Salle des fêtes

SUPER LOTO

NOVEMBRE

Samedi 2 20h

COMITE DES FÊTES

Salle des fêtes

REPAS MOULES FRITES

Samedi 9 14h30

COMITE DES FÊTES

Salle des fêtes

BAL

Samedi 23 21h

LES SALTIMBRANQUES

Salle des fêtes

CABARET

Dimanche 24 14h30

LES SALTIMBRANQUES

Salle des fêtes

CABARET

Vendredi 29 21h

LES SALTIMBRANQUES

Salle des fêtes

CABARET

Samedi 30 21h

LES SALTIMBRANQUES

Salle des fêtes

CABARET

DECEMBRE

Dimanche 22 14h30

COMITE DES FÊTES

Salle des fêtes

BAL

Mardi 31

COMITE DES FÊTES

Salle des fêtes

REVEILLON ST SYLVESTRE